Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260306-D5_01_26_CO-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE PLOUHARNEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE	Séance du 05 mars 2026	Délibération N° 05-01-2026

Date de convocation : 20 février 2026

Date d'affichage : 06 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents :12

Votants : 15

Objet :

Présentation et vote des Comptes Financiers Uniques (C.F.U.) 2025 : budgets Commune, Camping et Mouillages

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mars le conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du conseil, en session ordinaire publique, sous la présidence de Madame Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, M. Éric PROSPER, M. Pierre-Marie JOURDAN, M. Philippe KERZERHO, M. Elie THOUMELIN, M. Philippe DELHAYE, Mme Isabelle LE PRIOL-NOMAS, Mme LOUESDON Laetitia, Mme Annie PINARD, Mme Delphine SOSON, M. Olivier LE LAMER, Mme Elisabeth SECHET.

Absents excusés : Mme Karine LE GLAUNEC ayant donné pouvoir à Mme Elisabeth SECHET, Mme Anne-Sophie LE PEN ayant donné pouvoir à Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Mme Laurence LEPINE ayant donné pouvoir à M. Philippe KERZERHO, M. Hadrien REYRE ayant donné pouvoir à M. Philippe DELHAYE, M. Jean-Marie MONDOT.

Mme Elisabeth SECHET est désigné secrétaire de séance

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la Commission Finances en date du 12 février 2026,
Vu le rapport de présentation des CFU du Budget principal, du Budget annexe Camping et du Budget annexe Mouillages pour l'année 2025 de la commune de Plouharnel,
Vu les CFU 2025 de la commune de Plouharnel,

Madame le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable. Ce document unique, fusion entre le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme autrefois le Compte Administratif et le Compte de Gestion.
Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le maire, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif. Le conseil Municipal doit délibérer sur ce document.

Le CFU retrace :

- les résultats de la section de fonctionnement,
- les résultats de la section d'investissement,

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260306-D5_01_26_CO-DE

- les restes à réaliser,
- la situation financière et patrimoniale de la collectivité,
- les annexes règlementaires.

Le document a été transmis aux membres du conseil municipal dans les délais légaux.
Conformément aux règles applicables, Madame le Maire, en qualité d'ordonnateur, se retire au moment du vote et ne participe ni au vote ni à la présidence de séance durant cette phase.
La présidence est alors assurée par un des conseillers présents.
Monsieur Éric PROSPER, premier-adjoint, prend la présidence de la séance pour ce bordereau.

Budget Commune

COMMUNE DE PLOUHARNEL - 10500 - Commune de Plouharnel - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	997 901,92	2 985 426,54	3 983 328,46
	Recettes réalisées (1)	B	442 637,11	3 098 343,00	3 540 980,11
	Restes à réaliser	C	7 114,64	0,00	7 114,64
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	887 416,54	3 521 535,42	4 408 951,96
	Dépenses réalisées (1)	E	501 388,33	2 654 099,10	3 155 487,43
	Restes à réaliser	F	98 483,65	0,00	98 483,65
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-58 751,22	444 243,90	385 492,68
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-110 485,38	536 108,88	425 623,50
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-169 236,60	980 352,78	811 116,18
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-91 369,01	0,00	-91 369,01
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-260 605,61	980 352,78	719 747,17

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Budget Camping

COMMUNE DE PLOUHARNEL - 10501 - Camping de Plouharnel - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	377 408,93	964 700,00	1 342 108,93
	Recettes réalisées (1)	B	158 808,93	1 094 676,84	1 253 485,77
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	257 890,00	1 133 298,75	1 391 188,75
	Dépenses réalisées (1)	E	207 887,82	812 284,87	1 020 172,69
	Restes à réaliser	F	11 087,41	0,00	11 087,41
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-49 078,89	282 391,97	233 313,08
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-119 518,93	168 598,75	49 079,82
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-168 597,82	450 990,72	282 392,90
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-11 087,41	0,00	-11 087,41
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-179 685,23	450 990,72	271 305,49

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215601683-20260306-D5_01_26_CO-DE

10502 - MOUILLAGES PLOUHARNEL — Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
MOUILLAGES PLOUHARNEL					
Investissement	3 702,43				3 702,43
Fonctionnement	3 389,40		-273,80		3 115,60
Sous-Total	7 091,83		-273,80		6 818,03
TOTAL III	7 091,83		-273,80		6 818,03
TOTAL I + II + III	7 091,83		-273,80		6 818,03

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (14 pour, 1 abstention) des suffrages exprimés.
Approuve le compte financier unique 2025 du budget « **Commune** »,
Autorise Madame le Maire à signer tout acte y afférent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.
Approuve le compte financier unique 2025 du budget « **Camping** »,
Autorise Madame le Maire à signer tout acte y afférent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés.
Approuve le compte financier unique 2025 du budget « **Mouillages** »,
Autorise Madame le Maire à signer tout acte y afférent

Ainsi fait et délibéré en Mairie ces jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Plouharnel, le 06 mars 2026,
Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUHARNEL 56340 (MORBIHAN)